



COMMUNE NOUVELLE VAL-DE-DAGNE



PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 JUILLET 2022

Convocation du 6 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de juillet à 18h45, le Conseil Municipal de la Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente Armand ALVES à Pradelles-en-Val,
commune déléguée, sous la présidence du Maire, Antonin ANDRIEU.

Etaient présents : MM. Antonin ANDRIEU, Martine ARGENTON, Jean-François BACHET, Rose-Marie BERNARDINI, Chantal BORIES, Gilbert CATHARY, Sébastien DOBANTON, Claude LACUBE, Stéphane MADIEC, René SUNE, Patricia VOGEL

Étaient absents excusés représentés : Muriel BRUNET représentée par Claude LACUBE, Christiane CHARIGNON représentée par Rose-Marie BERNARDINI, Myriam DUPUY représentée par Chantal BORIES, Nicole MARTINEZ CATHARY représentée par Gilbert CATHARY, Hervé SAINT-GEORGES représenté par Antonin ANDRIEU

Étaient absents excusés : Sylvie DELPECH, Sylvain ROSSETTI, Cédric SERRE

Secrétaire de séance : Jean-François BACHET

Ordre du jour :

- 1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR
- 2- APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL
- 3- CŒURS ET TRAVERSEES DE VILLAGES – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET
- 4- RENOUVELLEMENT CONVENTIONS CDG11 – ADHESION MISSIONS TEMPORAIRES ET SERVICE DE PROTECTION DES DONNEES
- 5- QUESTIONS DIVERSES

1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

- convention CDG 11 – renouvellement de la médecine professionnelle 2022-2025
- demande de subvention tranche 2 auprès de Carcassonne Agglo dans le cadre de l'enveloppe « Cœur de Village »
- achat et échange parcelles pour l'aire de stationnement de Pradelles en Val
- délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec l'ONF
- achat parcelles supplémentaires pour l'aire de lavage
- Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale avec la Région Occitanie Méditerranée

Vote à l'unanimité.

2- APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal du 16 juin 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3- CONVENTION MISSIONS TEMPORAIRES CDG 11

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion de l'Aude (CDG 11) a créé et mis en place un service de mise à disposition de personnel auquel nous adhérons déjà. Il nous permet de faire appel à du personnel ayant une expérience en mairie en cas d'absence du personnel titulaire de la commune ou de surcroît de travail. Suite à la nouvelle tarification décidée par le CDG 11 en novembre 2021, il convient donc de renouveler l'adhésion au service « missions temporaires ».

Vote à l'unanimité

4- ADHESION AU SERVICE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES CDG 11

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service protection des données, proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude (CDG11).

Les collectivités territoriales traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure (fichiers des ressources humaines...), la sécurisation de leurs locaux (contrôle d'accès par badge, vidéosurveillance...) ou la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge.

La nécessité pour les différentes structures publiques de prendre en compte les exigences relatives aux traitements de données à caractère personnel, est renforcée depuis l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui s'inscrit dans la continuité des principes de la Loi Informatique et Libertés (LIL) du 6 janvier 1978.

En vertu du RGPD, les autorités publiques ou organismes publics ont l'obligation de désigner auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Compte tenu des exigences du RGPD et du niveau d'expertise demandé en matière de protection de données et, au regard des moyens dont disposent les communes pour répondre à ces obligations, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude propose les services d'agents qualifiés.

Il propose donc d'adhérer au service.

Vote à l'unanimité

5- RENOUELEMENT ADHESION SERVICE MEDECINE PROFESSIONNELLE CDG11

Le Maire indique que la surveillance médicale des agents est assurée jusqu'à présent par les services du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude et qu'il convient de renouveler la convention pour 3 ans à compter du 1er janvier 2022.

Vote à l'unanimité.

6- APPROBATION AVANT-PROJET CŒURS ET TRAVERSEES DE VILLAGES

Le Maire rappelle le travail de qualité du cabinet VERNACULAIRE qui nous propose un projet ambitieux et écoresponsable de requalification des cœurs et traversées de villages comme en témoignent leurs esquisses. Ils ont parfaitement su :

- valoriser davantage notre cadre de vie (aménagement des places et lieux de rencontres) tout en préservant notre identité paysagère et architecturale ;
- sécuriser les traversées en créant des cheminements piétons qualitatifs et paysagers tout en réduisant la vitesse ;
- désengorger le cœur du village de Montlaur et les lieux de rencontres de la traversée de Pradelles en Val en éloignant les véhicules et en optimisant le stationnement ;
- prioriser la désimperméabilisation des sols dans leurs aménagements pour favoriser le cycle de l'eau et réduire le ruissellement.

Le montant total HT estimé des travaux est donc arrêté à la somme de 952 358€.

Le Maire précise également que le cabinet d'études a su faire preuve de patience avec les services des routes du département de l'Aude avec qui nous rencontrons des difficultés techniques pour la traversée de Pradelles en Val.

Le Maire informe les élus que les travaux préalables d'eau sont programmés par Carcassonne Agglo en fin d'année sur Pradelles en val. C'est pourquoi, nous allons d'abord démarrer les travaux de requalification sur Montlaur.

Vote à l'unanimité

7- DEMANDE DE SUBVENTIONS CARCASSONNE AGGLO - CŒURS DE VILLAGES - TRANCHE 2

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'enveloppe « Cœur de Village », Carcassonne Agglo peut accorder une aide plafonnée à 10 000 €.

Le maire propose de solliciter une demande de subvention pour la tranche 2 du projet d'aménagements de cœurs et traversées de villages de Val de Dagne.

Vote à l'unanimité.

8- ACHAT PARCELLES PRADELLES EN VAL

Le Maire rappelle que dans le cadre des cœurs et traversées de villages, M. GAUBERT a proposé à la commune de vendre une partie de la parcelle 298 A 407 pour la création d'une aire de stationnement.

Vote à l'unanimité.

9- ECHANGE PARCELLE PRADELLES EN VAL

Le Maire rappelle qu'afin de créer un passage à la hauteur du lavoir au futur espace de stationnement projeté, Mme BONNET a accepté d'échanger une partie de son jardin avec une parcelle à l'arrière de sa maison.

Vote à l'unanimité.

10- DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'ONF

Jean-François BACHET demande la possibilité de restaurer en pierre sèche la capitelle située sur la Coque, proche du GR36, par l'intermédiaire de l'association « Capitelles et Pierre sèche en Corbières ».

Le Maire informe les élus que cette capitelle étant située en forêt domaniale de Montlaur, l'ONF doit de manière temporaire nous déléguer la maîtrise d'ouvrage le temps de la restauration.

Il convient donc de signer une convention avec eux.

Vote à l'unanimité

11- ACHAT PARCELLES MONTLAUR 251 D 914 ET 251 D 1051

Le Maire rappelle que dans le cadre du projet de création de l'aire publique de lavage et de remplissage, il convient d'acheter les parcelles 251 D 1051 et D 914 sises LAS PIEGOS OUEST pour faciliter l'accès à la D3. Cet achat fera l'objet d'un acte administratif.

Vote à l'unanimité.

12- ADHESION GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC GENERAL

Le Maire présente au conseil municipal la démarche régionale visant la création d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) :

La Région a décidé lors de son Assemblée Plénière du 16 juillet 2021 d'agir directement pour lutter contre la désertification médicale. Elle a décidé de lancer une démarche partenariale inédite qui vise notamment au recrutement de médecins et infirmiers salariés dans les déserts médicaux.

Il s'agit d'impulser un service public régional de santé de proximité, là où c'est nécessaire, là où le secteur libéral est insuffisamment implanté, en complémentarité et non bien sûr pour le

remplacer ; en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, la Caisse primaire d'assurance maladie, les représentants des professionnels et les collectivités locales des territoires ciblés c'est-à-dire ceux déjà en manque ou en risque de manquer dans les prochaines années de médecins généralistes.

La Région engage la préfiguration d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui aura pour objet de porter la création et la gestion du centre de santé, et donc de recruter des professionnels de santé, principalement des médecins généralistes au cœur du projet, en lien avec les besoins avérés des territoires au travers de diagnostics et prospectives actualisés.

Le GIP regroupera les moyens et facilitera ainsi le recrutement, la rémunération et la coordination des professionnels de santé afin de maintenir une offre de soins même en cas d'absences programmées ou non programmées des médecins.

Le Maire expose l'intérêt de la commune de Val de Dagne à s'inscrire dans cette démarche : En matière de santé, le territoire du Val de Dagne sera confronté à terme au départ en retraite des deux médecins généralistes et de la pharmacienne. C'est pourquoi, lors d'un conseil de territoire, Mme ARNAUD, Vice-Présidente de Carcassonne Agglo, a abordé avec les élus la problématique de désertification médicale et leur a proposé d'engager avec les médecins, la pharmacienne et les auxiliaires médicaux, une réflexion territoriale commune pour proposer des conditions attractives d'installation aux professionnels de santé sur le territoire du Val de Dagne.

Les élus de la commune de Val de Dagne, engagés depuis longtemps dans une démarche dynamique et volontaire de développement local, souhaitent poursuivre leurs efforts pour maintenir l'attractivité de leur bourgade et l'équilibre démographique. Le maintien des familles et le vieillissement de nos aînés nécessitent d'anticiper l'accès aux soins de proximité.

Le maire propose de présenter la candidature de la commune de Val de Dagne.

Vote à l'unanimité.

13- QUESTIONS DIVERSES

Patricia VOGEL présente la nouvelle association « Passion Pauline » créée sur Pradelles en Val. Les statuts sont attendus par les élus.

Clôture du conseil à 21h00.

Antonin ANDRIEU



Jean-François BACHET